

Démarche	: DDETSPP65 / DNC / Demande de laissez-passer sanitaire pour le mouvement de bovins (hors abattoirs)
Organisme	: 65 / Services Vétérinaires - Santé Protection Animales et Environnement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire dans les zones réglementées vis-à-vis de la dermatose nodulaire contagieuse bovine, à l'exception des destinations abattoir.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 48h avant le départ des animaux, aucune demande ne sera instruite durant les week-ends.

Les demandes de laissez-passer sanitaire (sous conditions) peuvent se faire uniquement au sein d'une même exploitation, pour des motifs de bien-être animal (notamment animaux blessés, vêlage, manque d'alimentation et d'abreuvement, inondations, ...).

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée :

1] au statut des zones de départ et d'arrivée (zone indemne, zone de surveillance, zone de protection, communes infectées et communes proches) ;

2] à un examen clinique systématique des animaux par le vétérinaire sanitaire de l'élevage ;

3] à un nettoyage et une désinfection/désinsectisation des moyens de transport des animaux.

Pour une demande abattoir, veuillez utiliser le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ddetspp65-dnc-laissez-passer-sanitaire-abattoir>

Contact téléphonique : 05 62 46 42 80

Mail : ddetspp-pu@hautes-pyrenees.gouv.fr

MOTIF DE DEPLACEMENT

Conditions préalables au mouvement

Motif : bien-être animal (notamment animaux blessés, vêlages, manque d'alimentation et d'abreuvement, inondations, ...), descente d'estive, mouvements de broutards pour terminer leur cycle de production (sauf mouvements depuis la zone vaccinale)

Mouvements possibles :

• De zone cœur de protection vers zone cœur de protection (= commune infectée et aux communes proches + communes proches) ;

- DDETSP65 / DNC / Demande de laissez-passer sanitaire pour le mouvement de bovins (hors abattoir)
- De zone de protection (hors zone cœur de protection) vers zone de protection (hors zone cœur de protection) ;
 - De zone de surveillance vers zone de surveillance ou zone de protection (hors zone cœur de protection) ;
 - De zone indemne vers zone de surveillance. Dans ce cas, les bovins doivent être vaccinés à leur arrivée.
- NB : aucune zone cœur de protection n'a été définie à ce jour.

Conditions applicables pour la dérogation :

- Visite sanitaire par un vétérinaire dans les 48h précédent le mouvement ou à l'arrivée dans les plus brefs délais (uniquement possible pour des bovins valablement vaccinés - 28 jours ou plus après l'injection - depuis la zone de protection vers la zone de protection). Cette visite est à la charge de l'éleveur demandeur de la dérogation à l'interdiction de mouvement ;
- Transport sans rupture de charge et sans arrêt avant le déchargement à destination ;
- Les moyens de transport sont étanches et doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés immédiatement après chaque transport et séchés avant tout nouveau chargement. Ces opérations font l'objet d'un enregistrement par l'opérateur qui précise les produits utilisés ;
- Des mesures de protection contre les vecteurs sont en place dans le bâtiment de destination (par exemple des moustiquaires, ventilation mécanique, lutte contre les gites larvaires, lampes UV...).

J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins

Courriel de l'établissement d'origine

Téléphone de l'établissement d'origine

INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT

Informations sur l'établissement de destination

Nom/Raison sociale

N°EDE de l'exploitation de destination des bovins

Informations complémentaires sur le mouvement

DDFTSPP65 / DNC / Demande de laissez-passer sanitaire pour le mouvement de bovins (hors abattoir)

Motif de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Descente d'estive

Bien être animal : animaux blessés, vêlage ou changement de pré (manque d'alimentation et d'abreuvement)

Mouvements de broutards afin de terminer un cycle de production

Préciser le motif en détail

Pour ce motif, seuls les animaux vaccinés depuis plus de 28 jours sont autorisés à être déplacés.

Sauf pour les bovins en provenance de la zone indemne

Date de départ

Commune de départ

Zone de provenance des bovins

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Zone de protection

Zone de surveillance

Zone de vaccination

Zone indemne

Date d'arrivée

Commune d'arrivée

Zone de destination des bovins

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Zone de protection

Zone de surveillance

Zone de vaccination

Zone indemne

Indiquer l'itinéraire complet du trajet et préciser les départements traversés

Identification des animaux

Nombre de bovins

Numéro d'identification des bovins concernés par le mouvement

Renseigner les numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, et revenir à la ligne pour chaque numéro

Mes animaux sont vaccinés depuis 28 jours ou plus par rapport à la date du mouvement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date de vaccination

Transport

Modalité de déplacement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en véhicule

à pied

Transport réalisé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Par moi-même

Par un transporteur agréé

Nom du transporteur chargé du mouvement

Adresse mail du transporteur

Numéro de téléphone du transporteur

Immatriculation du véhicule transportant les animaux

OBLIGATOIRE (sauf si le transport n'est pas véhiculé)

Vétérinaire

PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste que le nettoyage/désinfection/désinsectisation du véhicule a été réalisé au moyen d'un produit autorisé pour cet usage et à réaliser les mêmes opérations après déchargeement des animaux

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Indiquer les noms des produits de nettoyage/désinfection/désinsectisation utilisé(s)

Les produits permettant la désinfection et la désinsectisation, agréés pour cet usage (la javel ou le peroxyde d'hydrogène ne sont pas considérés comme des produits insecticides), doivent à minima être mentionnés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificatives du transporteur

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Pièce justificative du vétérinaire sanitaire

La visite vétérinaire à l'arrivée des animaux est uniquement possible pour des mouvements de bovins valablement vaccinés - 28 jours ou plus après l'injection - depuis la zone de protection vers la zone de protection

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

préalablement au mouvement

à l'arrivée des animaux

Pièce justificative du vétérinaire sanitaire

La visite vétérinaire à l'arrivée des animaux est uniquement possible pour des mouvements de bovins valablement vaccinés - 28 jours ou plus après l'injection - depuis la zone de protection vers la zone de protection

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

préalablement au mouvement

à l'arrivée des animaux

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé l'examen clinique des animaux :

Nom du vétérinaire sanitaire ayant réalisé l'examen clinique des animaux :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation vétérinaire

Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".

Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.

Je m'engage à isoler les animaux à l'arrivée et à transmettre l'attestation de l'examen clinique effectué par le vétérinaire sanitaire dans les 48h qui suivent le mouvement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à isoler les animaux à l'arrivée et à transmettre l'attestation de l'examen clinique effectué par le vétérinaire sanitaire dans les 48h qui suivent le mouvement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation vétérinaire

A transmettre à la DDETSPP dans les plus brefs délais sans excéder 48h après le mouvement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation vétérinaire

A transmettre à la DDPP dans les plus brefs délais sans excéder 48h après le mouvement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Engagement du responsable de l'établissement de destination

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation vétérinaire

Examen clinique favorable par le vétérinaire sanitaire 48 heures avant le mouvement

J'atteste que les animaux seront vaccinés à leur arrivée dans les meilleurs délais.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, et en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins.